

## Fiche de comparative : Projets de participation des jeunes (Erasmus + KA154) et Projets de solidarité (CES 30-SOL)

#ERASMUSPLUS  
#EUSolidarityCorps

Participation des jeunes		Projet de solidarité
<p>Ces projets encouragent la participation des jeunes à la vie démocratique européenne et poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir aux jeunes des possibilités de s'engager et d'apprendre à participer à la société civile</li> <li>• Sensibiliser les jeunes aux valeurs européennes communes et aux droits fondamentaux</li> <li>• Développer les compétences numériques et l'éducation aux médias des jeunes</li> <li>• Réunir les jeunes et les décideurs et/ou contribuer au Dialogue pour la Jeunesse de l'UE</li> </ul>	<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p>Un projet de solidarité doit faire référence aux principes et aux valeurs du Corps Européen de Solidarité, en particulier en matière de solidarité et répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins, enjeux et défis qui entourent les jeunes, avoir des impacts locaux, en ciblant un groupe spécifique de bénéficiaires</li> <li>• Etre une expérience d'apprentissage non formelle</li> <li>• Prendre en compte des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans les activités prévues</li> <li>• Démontrer une valeur ajoutée européenne</li> <li>• Possibilité de relever des défis communs identifiés conjointement dans les régions frontalières</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation à but non lucratif, une association, une ONG ;</li> <li>• Une ONG européenne œuvrant dans le domaine de la jeunesse ;</li> <li>• Un organisme public à l'échelon local, régional ou national ;</li> <li>• Un organisme à but lucratif œuvrant dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. (RSE)</li> <li>• Un groupe informel d'au moins 4 jeunes âgés de 13 à 30 ans jeunes</li> </ul>	<p><b>Organisations éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe qui met en œuvre le projet est un groupe de 5 jeunes minimum, âgés de 18 ans révolus à 30 ans maximum qui résident légalement dans le pays participant et qui se sont enregistrés sur le portail du Corps européen de solidarité. Ils peuvent solliciter le soutien d'une organisation (publique ou privée). Ils peuvent aussi être assisté par un coach</li> <li>• Une organisation publique ou privée au nom du groupe de jeunes peut demander une subvention au titre du Corps Européen de Solidarité au nom du groupe.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Projets nationaux de participation des jeunes : au moins 1 organisation participante doit être impliquée.</li> <li>Projets transnationaux de participation des jeunes : au moins 2 organisations participantes de pays différents doivent être impliquées.</li> </ul>	<b>Nombre d'organisations partenaires et lieux de réalisation des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'organisation partenaire nécessaire.</li> <li>Réalisation du projet à l'échelle nationale</li> <li>Dans les cas où le projet aborde des défis transfrontaliers, les activités du projet peuvent également avoir lieu dans les pays partageant la frontière avec le pays du candidat.</li> </ul>
Entre 3 et 24 mois	<b>Durée du projet</b>	Entre 2 et 12 mois
Jeunes âgés de 13 à 30 ans résidant dans le pays des organisations participantes et les décideurs concernés par les thèmes abordés par le projet.	<b>Participants éligibles</b>	Minimum de 5 participants, pas de maximum. Jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant dans le même pays programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel lié à la gestion de projet</li> <li>Forfaits coaching 12 jours maximum</li> <li>Coûts exceptionnels</li> <li>Soutien à l'inclusion</li> <li>Forfait lié à la réalisation d'événements de participation</li> <li>Forfaits liés à la réalisation des activités de mobilité</li> </ul> <b>Subvention maximale par projet : 60 000€</b>	<b>Règles de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait mensuel lié à la gestion de projet</li> <li>Forfaits coaching 12 jours maximum</li> <li>Coûts exceptionnels</li> </ul> <b>Subvention plafonnée à 8568 € hors coûts exceptionnels</b>

Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.  
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.